

Décision

Générale

colonial

Décision n° 60-438-1933 Congé.

n° 60-438-1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 mai 1933

Numéro JO

n° 438 du 31/05/1933

Date du numéro

31 mai 1933

TEXTE INTÉGRAL

M. Coupa (Yves), adjudant-chef de gendarmerie, en service dans la colonie, a été autorisé à rentrer en France en fin de séjour colonial, en vue de l'obtention d'un congé. Ce sous-officier de la gendarmerie prendra passage sur le paquebot de la Compagnie des Messageries maritimes attendu à Djibouti vers le 10 mai 1933.